

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt neuf septembre deux mille vingt six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (14) : Pascal LAGOGUEE, Magali HERISSE, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Cécile VRIGNAUD, Frédéric BARANGER, Isabelle BODIN, Gérald FAUCHEREAU, Aurélie GREGOIRE, Nathalie MOREAU, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Alex RASSINOX, Véronique VILLEMONTAIX

Absents (1) : Bruno BODIN

Date de convocation : 23-09-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des représentants au CNAS

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS), notamment son article 6 ;

Vu l'adhésion de la régie Bocapole au CNAS.

Le Comité National d'Action Sociale est une association loi 1901 fondée en 1967 qui a pour objet d'assurer la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale en :

- octroyant des aides ou des secours à l'occasion d'événements familiaux,
- facilitant l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leurs familles,
- facilitant le recours aux crédits dont les bénéficiaires peuvent avoir besoin.

C'est une association paritaire représentée par des élus et des agents.

Vu son adhésion et en application des statuts du CNAS, la régie Bocapole doit désigner un représentant parmi les élus du conseil d'administration et un représentant parmi ses agents pour siéger aux instances locales et départementales du CNAS :

Représentants au CNAS	
Elu	Nathanaël DE FOMBELLE
Agent	Matthieu NOIRTAULT

Le conseil d'administration est invité à :

- désigner un représentant parmi le conseil d'administration et un représentant parmi le personnel de la communauté d'agglomération comme présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Bocapole,
Nathanaël DE FOMBELLE,

Transmis en préfecture le **30 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **30 SEP. 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

